



Parc national  
de Port-Cros

## APPEL A CANDIDATURES

**Le Parc national de Port-Cros**  
(181, allée du Castel Sainte-Claire – 83400 Hyères)

Établissement public à caractère administratif sous tutelle du  
ministère de la transition écologique

**recrute**  
par voie d'affectation ou de détachement,  
un agent titulaire de catégorie C de l'une des trois fonctions publiques  
ou par voie contractuelle

**un/une**

**Gestionnaire ressources humaines au sein du Pôle Ressources humaines  
du secrétariat général**

**POSTE A POURVOIR LE : 01/04/2022**

### PRESENTATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique.

Il comprend environ 80 agents répartis sur 4 services opérationnels et un secrétariat général (installés au siège, à Hyères), 4 secteurs (Port-Cros et Porquerolles constituant l'Unité Territoriale des Îles d'Or, Giens-Tombolo sur la commune de Hyères, et Cap Lardier sur la commune de La Croix Valmer) ; il a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui emploie 18 agents sur 3 sites.

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin français, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de Méditerranée. Il est missionné par le Ministère de la Transition Écologique pour animer la partie française du sanctuaire Pelagos

La partie terrestre de l'île de Port-Cros et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes sont classées cœur de parc national par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963 modifié créant le Parc national de Port-Cros. C'est dans ce cadre que le Parc national est gestionnaire du port de l'île (port de commerce).

Une partie terrestre de l'île de Porquerolles et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes (à l'exception de l'espace portuaire et de son chenal d'accès) sont classées cœur de parc national par le décret n°2009-449 du 22 avril 2009

pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006.

Outre les îles de Port-Cros et de Porquerolles en cœur de parc national (2 950 ha en cœur marin et 1 671 ha en cœur terrestre), son action s'étend également sur des espaces littoraux appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui lui sont confiés en gestion.

En application de la loi du 14 avril 2006 portant réforme des parcs nationaux, le Parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n°2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral Varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est (superficie de l'aire potentielle d'adhésion de 23 000 ha pour 11 communes concernées).

Cinq communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses six ambitions rapprochent, dans un même projet d'ensemble à moyen terme, les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

## **PRESENTATION DU SECRETARIAT GENERAL**

Comprenant 13 agents, le secrétariat général assure les fonctions support de l'établissement et de son service rattaché, le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles. Son organisation a fait l'objet d'adaptations ces dernières années pour faire face aux nouvelles missions qui lui ont été attribuées, en particulier dans le cadre de processus de mutualisation.

L'activité du secrétariat général est répartie en 6 pôles et un secrétariat mutualisé à l'échelle du siège de l'établissement:

- Ressources humaines (3 agents)
- Finances, budget, comptabilité (3 agents)
- Commande publique (1 agent)
- Coopération et ingénierie financière (2 agents)
- Foncier, domanialité (1 agent)
- Logistique et moyens généraux (1 agent)
- Secrétariat mutualisé (1 agent)

Certaines périodes de l'année (fin de gestion, etc), des personnes peuvent être recrutées sous contrat à durée déterminée pour renforcer les pôles.

## **MISSIONS ET ACTIVITES PRINCIPALES DU POSTE**

Placé(e) sous la responsabilité de la cheffe du pôle RH, le/la gestionnaire RH assure les missions suivantes :

- Organisation et participation aux instances Comité technique et CHSCT : convocation des membres, secrétariat administratif des deux instances, inventaire et suivi des

décisions prises lors des réunions, rédaction des procès verbaux à l'issu des instances

- Préparation et saisie des éléments variables de paie dans le SIRH pour transmission au service RH de l'Office Français de la Biodiversité
- Vérification et contrôle des bulletins de paie
- Préparation des CDD de renfort saisonnier
- Assurer les déclarations URSSAF, contrôler les attestations pôle emploi
- Responsable de la campagne stagiaires : diffusion des annonces de stages, communication avec les services du Parc, suivi de l'établissement des conventions, contact avec les établissements, etc.
- Participer à la gestion administrative du service : rédaction de courriers, réponses aux demandes des agents, réponses aux candidatures, diffusion des offres d'emplois, suivi et envoi des décisions RH, diffusion du courrier, etc
- Organiser et convoquer les agents aux visites médicales et suivi des aptitudes des agents, des conventions et des appels à cotisations
- Gestion et suivi des arrêts maladie/accidents de travail
- Suivi du plan de prévention des risques psychosociaux (collecte, renseignement et diffusion des indicateurs)
- Information, recensement des mouvements de grèves puis remontée au MTE
- Suivi de l'action sociale interministérielle
- Suivi de la campagne des entretiens professionnels
- Participation à l'organisation du pôle RH (dossiers agents, dossiers thématiques, etc).

L'établissement étant dans une dynamique de réorganisation, les missions du postes pourraient évoluer ultérieurement.

## **LIENS HIERARCHIQUES**

L'agent(e) sera placé(e) sous l'autorité de la cheffe du pôle Ressources Humaines.

## **LIENS OPERATIONNELS ET RELATIONNELS**

Tous les services et secteurs de l'établissement et partenaires (médecine de prévention, assistance sociale, organisations syndicales, etc).

## **PROFIL DU CANDIDAT :**

Une expérience en ressources humaines dans la fonction publique est requise.

## **Connaissances :**

- Connaissance des principales règles statutaires de la fonction publique
- Connaissance des règles de fonctionnement du dialogue social (comité technique, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)
- Connaissance des outils bureautiques
- Une connaissance d'un SIRH serait un plus

### Savoir-être :

- Sens des relations humaines
- Capacité d'adaptation
- Autonomie
- Rigueur dans l'exécution des tâches
- Capacité d'initiative
- Réactivité
- Polyvalence

### Savoir-faire :

- Travail en équipe
- Capacité de synthèse
- Capacité d'analyse
- Expression écrite
- Expression orale

### DATE LIMITE DE CANDIDATURE :

Le 02/01/2022

### MODALITES DE RECRUTEMENT :

Les candidatures sont à adresser (CV et une lettre de motivation accompagnés du dernier arrêté d'élévation d'échelon ) à : [secretariat.general@portcros-parcnational.fr](mailto:secretariat.general@portcros-parcnational.fr) en précisant dans l'objet : « **Recrutement gestionnaire RH** »

### Personnes à contacter pour des précisions sur les modalités de candidature ou les missions et compétences du poste :

- M. Patrice Lardé, secrétaire général : [patrice.larde@portcros-parcnational.fr](mailto:patrice.larde@portcros-parcnational.fr)
- Mme Aurélia Goffe, cheffe du pôle RH: [aurelia.goffe@portcros-parcnational.fr](mailto:aurelia.goffe@portcros-parcnational.fr)